

I&C, acteur au sein des instances internationales

LA RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION INITIATIVES ET CHANGEMENTS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE CONSEIL DE L'EUROPE IMPLIQUE DE NOUVEAUX DÉFIS.

Aider les Nations unies à accomplir leur mandat, participer aux forums du Conseil de l'Europe, faire connaître largement les actions d'Initiatives et Changement et partager l'expérience acquise avec de multiples organisations actives sur le terrain, trouver des synergies ou établir des partenariats, tels sont les enjeux et les défis auxquels Initiatives et Changement se trouve confronté avec la reconnaissance obtenue ces derniers mois auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc) et auprès du Conseil de l'Europe. Avec le statut consultatif spécial auprès de l'Ecosoc, cette grande institution souvent jugée bureaucratique mais qui n'en accomplit pas moins un travail indispensable, la chance est donnée d'in-

tervenir dans le cadre de commissions qui traitent de sujets les plus variés. Ce statut devrait, en outre, faciliter la recherche de financement. Il appartient maintenant aux responsables d'Initiatives et Changement de découvrir dans quels domaines son expérience propre pourrait être mise à disposition.

« Les Nations unies savent négocier la paix mais n'ont pas les compétences pour amener la réconciliation. »

« Les Nations unies savent négocier la paix mais n'ont pas les compétences pour amener la réconciliation », confiait un fonctionnaire des Nations unies à Danielle Maillefer, chargée de mission d'Initiatives et Changement à Genève, où un bureau a été ouvert spécialement

en septembre dernier pour développer les liens avec les instances internationales. Initiatives et Changement a déjà été sollicitée sur un dossier concernant un

Le Conseil de l'Europe

Mal connu et pourtant remarquable tant dans ses buts que dans ses réalisations, le Conseil de l'Europe est la plus ancienne des grandes Institutions européennes. Créé en mai 1949 par dix pays, il se donne pour but de « réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun

et de favoriser le progrès économique et social ». Cinquante-six ans plus tard, il est à l'origine de plus de 140 conventions et traités européens sur des sujets aussi variés que la protection des données, l'environnement, la pharmacopée, la torture, les minorités, la coopération culturelle. Il regroupe, aujourd'hui, quarante-six pays.

• Site Internet : www.coe.int

L'Ecosoc en bref

Le Conseil économique et social coordonne les activités du système des Nations unies touchant aux questions économiques et sociales. Il formule les grandes orientations et joue un rôle central dans la coopération internationale pour le développement. Il consulte par ailleurs les organisations non gouvernementales (ONG), maintenant ainsi un lien indispensable avec la société civile. Des commissions se réunissent sur des sujets tels que les droits de l'homme, le développement social, la condition de la femme, la prévention de la délinquance et la protection de l'environnement.

pays d'Afrique de l'Est. Son expertise en matière de réconciliation au Sierra Leone dans la région des Grands Lacs ou dans la « Campagne pour une Afrique intègre » qui a déjà donné lieu à deux séminaires au Kenya et en Afrique du Sud pourrait être mise à profit.

Le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe donne accès à un forum unique qui rassemble quarante-six pays européens et qui ne compte pas moins de 400 ONG. Les thèmes abordés dans ce cercle touchent aux droits de l'homme, au développement durable, au dialogue Nord-Sud. Là aussi, Initiatives et Changement doit découvrir quel pourra être son apport propre.

Dans son double objectif de travailler au changement des motivations et à la transformation de la société en profondeur, Initiatives et Changement trouve avec ces nouveaux statuts une opportunité pour s'impliquer davantage sur le terrain.

F.C.

frederic.chavanne@ic-fr.org